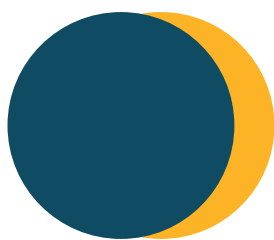


21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE 2021

Comment participer ?

[fetedelamusique.lyon.fr](http://fetedelamusique.lyon.fr)



21 juin

## FÊTE DE LA MUSIQUE 2021

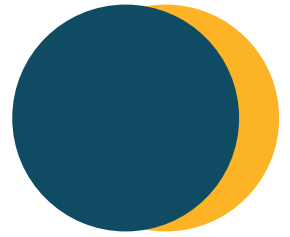


## sommaire

Orientations générales .....	3
Edition 2021.....	5
Accompagnement de la Ville .....	8
Vous êtes une association.....	12
Artistes, groupes et chorales .....	14
Indie & électro boulevard.....	15
Informations complémentaires.....	19
Calendrier / contact.....	20



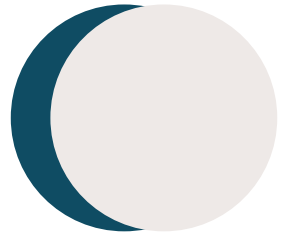
# orientations générales



La musique donne à la ville un air de fête !

Bonjour à tous,

Plus que jamais, la Fête de la musique 2021 permettra, nous l'espérons, de parer l'espace public des couleurs de la convivialité et du partage. C'est une occasion pour tous les musiciens et musiciennes de se produire dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites et aller à la rencontre des spectateurs.



La Ville de Lyon encourage les passionnés de musique à se joindre à elle pour participer à la journée du 21 juin.

Nous espérons vivement que l'événement pourra se tenir cette année malgré l'incertitude liée à la crise, et qu'il sera un temps de retrouvailles, tout en respectant les gestes barrières indispensables à la lutte contre l'épidémie.

Comme vous vous en doutez, la manifestation ne pourra pas se ternir dans sa forme habituelle. Nous nous adaptons à cette situation en mettant en place des protocoles pouvant répondre aux règles sanitaires et à leur évolution, qu'elle soit positive ou négative.

Au jour de l'écriture de cet appel à projet, nous ne pouvons pas vous garantir une tenue de l'événement ni les mesures en vigueur le 21 juin prochain, mais nous nous basons sur la mise en place de concerts en jauge réduite et public assis uniquement.

Si la situation sanitaire s'améliore, il pourra être envisageable d'augmenter la jauge de public et/ou d'autoriser les configurations debout.



# orientations générales

Si à l'inverse la situation sanitaire se dégrade nous imposant une annulation de l'événement, nous ne comptons pas en rester là ! Si nous ne pouvons pas faire venir le public à la musique, nous vous proposons d'emmener votre musique au public par sa diffusion dans certains sites ouverts, dans les transports en commun, dans les rues ...! Vous trouverez tous les détails de ces initiatives ci-dessous.

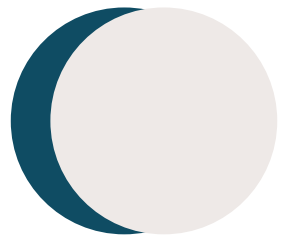
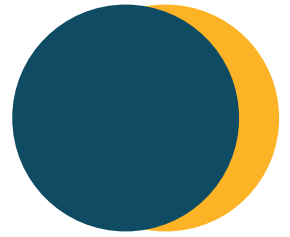
En cette édition si particulière, nous souhaitons faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical durement touché par la crise sanitaire. Les subventions attribuées lors de notre sélection seront honorées en tout ou en partie en cas d'annulation de la manifestation afin de couvrir les frais engagés.

Vous trouverez dans ce présent document, l'ensemble des informations nécessaires pour postuler à l'édition 2021 de la Fête de la Musique. Notre équipe mettra tout en œuvre pour vous aider dans la réalisation de vos projets tout en s'adaptant à ces nouvelles contraintes.

Dans cet espoir commun de se retrouver autour de quelques notes, je vous souhaite une très belle réussite dans vos projets à venir.

Musicalement,

Nathalie PERRIN-GILBERT  
Adjointe déléguée à la Culture



La Fête de la Musique est pour cette année un lundi. Afin de toucher tous les publics, nous vous proposons que votre programmation soit comprise dans la tranche horaire midi – minuit : entre 12h et 14h à la pause déjeuner, en fin d'après midi pour un goûter musical,...etc .

Suite à la sélection à l'issue de l'appel à projet, la Ville de Lyon accompagnera les porteurs de projets uniquement issus de la programmation Ville de Lyon.

## **Vous souhaitez participer ? 3 possibilités :**

- Vous êtes une association ? organisez et gérez vous-même votre scène,
- pour les artistes, groupes et chorales : participez aux scènes sonorisées ou acoustiques,
- pour les musiques Indie & Electro : produisez-vous sur le Boulevard Electro (en participant à la scène découverte lyonnaise ou en organisant votre scène).

Des initiatives indépendantes :

Toutes les initiatives spontanées et ne souhaitant pas intégrer ce dispositif, devront faire l'objet d'un dépôt de dossier d'Occupation Temporaire de l'Espace Public en direct auprès du service de l' « OTEP » et seront soumises à l'avis de la commission de sécurité communale. Les organisateurs devront également déposer un protocole sanitaire auprès de la préfecture pour validation et mettre sur le terrain l'ensemble des moyens nécessaires garantissant leur application.

Ces dernières ne feront pas l'objet d'un accompagnement spécifique par la Ville de Lyon. Le dossier OTEP est téléchargeable sur le site de la Ville de Lyon <https://www.lyon.fr/demarche/securite/organiser-un-evenement-sur-les-pace-public>

L'équipe Fête de la Musique est toute ouïe, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos idées et suggestions. Si besoin un rendez-vous est toujours envisageable !

## Sites 2021

---

Nous ne pourrons malheureusement pas investir les grands sites de la ville, et avons identifiés des lieux permettant le maintien d'une jauge déterminée, le respect des gestes barrières, l'accueil d'un public assis uniquement, une application des règles de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate renforcé etc... Cette liste, non exhaustive, pourra être complétée post-sélection.

Nous vous encourageons à postuler sur l'une de ces propositions. Néanmoins, si un lieu plus insolite, ou un site vous tient à cœur, transmettez-nous votre proposition, nous l'étudierons avec attention et vous ferons un retour de faisabilité.

En cas d'évolution positive de la situation, nous réévaluerons les protocoles prévus, avec par exemple, l'augmentation des jauges et la perspective d'un public debout, dansant....

### Propositions de lieux :

(liste non exhaustive - évolution possible en fonction de la crise sanitaire)

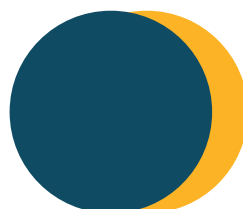
**1er arrondissement** : Jardin des Chartreux, Parc Sutter, Amphithéâtre des Trois Gaules.

**2ème arrondissement** : Jardin d'Erevan (Confluence), Jardin Ouagadougou, Parvis de la basilique d'Ainay.

**3ème arrondissement** : Sainte Marie Perrin, Parc Sisley, Parc Chambovet, Square Delestraint, Jardin Jacob Kaplan, Parc Bazin.

**4ème arrondissement** : Parc de la Cerisaie, Parc Chazière, Square Clos Carret, Parc Popy.

**5ème arrondissement** : Parc de la mairie, Jardin André Malraux, Parc de la Visitation.



# l'édition 2021

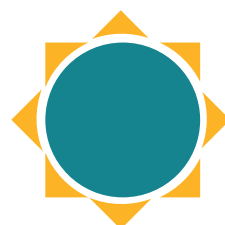
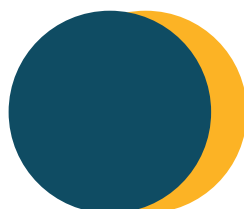
**6ème arrondissement** : Square des 3 Renards, Jardin du Cardinal Villot, Parc Edgard Quinet, Parc Puvis de Chavagne.

**7ème arrondissement** : Parc Sergent Blandan, Parc Ollier, Square du Béguin, Aire de jeux Chevreul, Square Aristide Briand, Square René Bayet, Aire de jeux Sébastien Gryphe.

**8ème arrondissement** : Jardin institut Lumière, Parc clot Layat, Jardin Antoine Perrin, Jardin de la mairie du 8ème.

**9ème arrondissement** : Parc Roquette, Clos bouliste carrier / Square du 14ème Régiment de zouaves, Île Barbe, Parc Montel.

D'autres sites sont en cours d'évaluation, n'hésitez pas à nous contacter pour toute proposition de lieu.



Intégrer la programmation officielle de la Fête de la Musique peut vous apporter différentes aides et ce, à différents niveaux :

- un soutien en communication,
- un soutien technique et logistique,
- un soutien financier via l'attribution d'une subvention,
- un accompagnement pour la sécurisation du site, et les moyens permettant la mise en place des mesures sanitaires.

*Un arbitrage est effectué en fonction de vos demandes et de l'ensemble des propositions reçues.*

## Un soutien en communication

Votre scène sera annoncée dans le programme Ville de Lyon que vous pourrez retrouver sur [fetedelamusique.lyon.fr](https://fetedelamusique.lyon.fr) ou au format papier encarté dans le Petit Bulletin et distribué la semaine de l'événement, information relayée sur les différents réseaux sociaux de la Ville de Lyon ainsi que lors de la conférence de presse dédiée aux événements d'été.

La fourniture d'une signalétique spécifique aux couleurs de l'événement annonçant votre scène, mise en place sur le lieu de production. Nous vous fournirons également la signalétique nécessaire relative aux mesures sanitaires.

La fourniture d'un kit de communication composé des différents éléments graphiques sera mis à votre disposition afin d'adapter vos propres supports.

Les informations et éléments nécessaires à la communication sont à joindre à votre candidature (la fiche communication est jointe en annexe, à la suite de la fiche d'inscription).



## Un soutien financier (via l'attribution d'une subvention)

Les associations organisatrices peuvent solliciter la Ville de Lyon pour une subvention.

Cette dernière, **si elle est attribuée, servira à financer vos besoins d'organisation**. Nous ne pouvons vous indiquer le montant moyen de notre participation, celle-ci sera adaptée et ajustée au budget global de votre manifestation et au nombre de propositions retenues.

Pour le moment, aucune buvette ou petite restauration ne peut être envisagée sur le site. Bien entendu, si la situation sanitaire nous le permet, des demandes d'autorisation pourront nous être transmises pour traitement.

Par conséquent, aucune recette liée à ce poste ne doit, pour le moment, être comptabilisée dans votre budget pour couvrir les dépenses d'organisation de votre scène. En conséquence, nous vous invitons à étudier dans le détail les dépenses d'organisation uniquement, et si nécessaire, adapter le montant de votre demande de subvention.

En cas d'annulation de l'événement lié à la situation sanitaire, la subvention sera maintenue en tout ou en partie afin de couvrir les frais engagés, ainsi que des potentiels frais d'enregistrement musicaux.

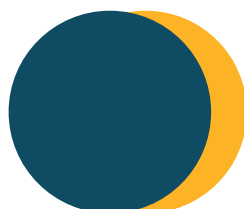
Attention : si vous envisagez de faire une demande de subvention il est fortement conseillé de ne pas attendre la date butoir pour nous faire parvenir votre projet, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail !

[fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

**Le dossier de subvention, joint en annexe, est à nous transmettre dès votre candidature.**

## Un soutien technique et logistique

Nous mettrons tout en œuvre pour le bon déroulement de votre projet. Pour cela, nous effectuerons avec votre équipe un suivi de votre dossier, nous pourrons vous apporter des conseils techniques ainsi que vous fournir des fiches de sites avec implantations types.



# l'accompagnement de la Ville de Lyon

Les services de la Ville de Lyon peuvent également mettre à votre disposition en fonction du site, des possibilités techniques et disponibilités :

- un point d'alimentation électrique,
- des barrières Vauban (2x1 m),
- du mobilier (sur la base de 5 tables et une dizaine de chaises par scène),
- des praticables (sur la base de 1 à 12 praticables de 2x1 m par scène).

Afin de pallier la contrainte d'un public assis avec distanciation, nous vous fournirons ultérieurement d'autres solutions que l'utilisation de chaises ou de bancs (marquage au sol, etc....), si autorisé.

**A noter, le petit mobilier et les praticables seront à retirer et à ramener dans les locaux des services logistiques de la Ville de Lyon (Lyon 8<sup>ème</sup>).** Un véhicule adapté est à prévoir dans votre organisation. Le matériel est sous votre responsabilité durant la durée du prêt, veiller à prévoir un lieu de stockage sécurisé.

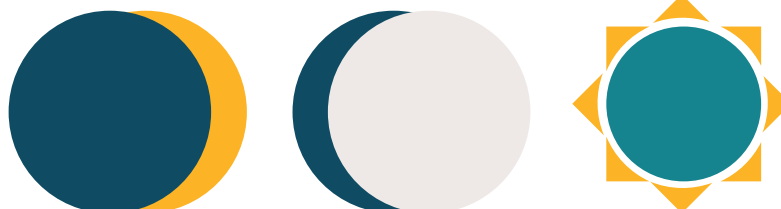
Pour information, certains sites seront équipés de scènes montées par les services de la Ville de Lyon. Cette information vous sera précisée post-sélection en fonction du lieu proposé.

Toutes vos demandes (logistique, électrique, arrêté de stationnement, de circulation...) devront être mentionnées dans votre dossier d'Occupation Temporaire de l'Espace Public qui vous sera envoyé après sélection. Une commission de sécurité approuvera le projet et un arrêté vous sera communiqué le cas échéant.

## La sécurisation du site - les mesures sanitaires

En fonction de la typologie de votre projet, de vos horaires et du site sélectionné, la Ville de Lyon mandatera un service d'ordre sur les horaires d'exploitation et de démontage en fonction de votre planning. La sécurité du public étant au cœur de nos préoccupations, les sites seront rendus piétons.

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, il pourra vous être demandé de mettre en place des véhicules anti-intrusion.



Concernant les mesures liées à la situation sanitaire, nous vous transmettrons, post-sélection, le protocole sanitaire détaillé à mettre en place sur votre événement.

A ce jour, il est envisagé les mesures sanitaires suivantes :

- une maîtrise de la jauge autorisée sur site. Pour ce faire un point d'entrée et de sortie distinct sera mise en place sur chaque site. Nous vous fournirons les panneaux « entrée », « sortie », le fléchage nécessaire, ainsi que les agents de sécurité réalisant le comptage.
- un public assis, respectant les distanciations requises
- l'identification au sein de chaque structure d'un référent COVID, en charge de l'application du protocole sanitaire. Afin de faire respecter les mesures de distanciation et le respect d'un public assis, une équipe interne à votre organisation est à prévoir.

Nous vous fournirons, en fonction de la jauge autorisée, le gel hydro alcoolique nécessaire.

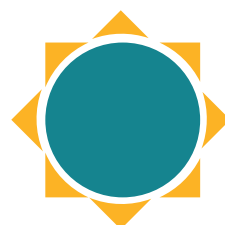
## En cas d'annulation de la manifestation

Si la situation sanitaire ou les mesures ne nous permettaient pas la tenue de la manifestation, nous prendrons fin mai, en concertation avec les services concernés, la décision d'annulation de l'événement dans le format proposé.

Si le public ne peut venir à la musique, c'est votre musique qui viendra au public ! Une B.O. Ville de Lyon de la Fête de la musique sera diffusée dans des lieux publics, ainsi que sur le réseau des Transports en Commun Lyonnais.

Pour ce faire, nous vous proposerons de nous faire parvenir un ou plusieurs morceaux enregistrés.

Si vous souhaitez un soutien pour un enregistrement, nous vous remercions de nous le préciser dans la fiche d'inscription.



# vous êtes une association ? organisez et gérez votre scène !

**Vous souhaitez composer votre scène et gérer votre programmation ?**

Présentez-nous :

- votre projet,
- votre lieu idéal, selon la liste indiquée ci-dessus,
- le ou les genres musicaux que vous souhaitez produire,
- la liste des groupes que vous souhaitez programmer,
- un déroulé de la programmation de votre scène.

Les principaux critères pour organiser une scène :

- la disponibilité de vos équipes, leur implication dans le projet, le respect du planning sont primordiaux pour la réussite et la bonne tenue de votre scène,
- la diffusion de musique live est au cœur de votre projet,
- la faisabilité technique est primordiale,
- nous pourrions proposer aux structures sélectionnées d'intégrer d'autres artistes ayant proposé leur candidature à Lyon ainsi qu'un éventuel rapprochement avec une autre équipe sur une même scène.
- une équipe de bénévoles ou de salariés pour la mise en place des dispositifs, et le respect des gestes barrières sur toute la durée de l'événement.

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la sonorisation et lumière scénique,
- la back line,
- la distribution électrique,
- le montage et démontage du site,
- les extincteurs et trousse de premiers secours,
- le nettoyage du lieu post-événement,
- les tentes,
- les déclarations et frais SACEM ou SACD,
- .....

*Une annexe technique téléchargeable est à votre disposition afin de vous aider dans le montage de votre projet.*

# vous êtes une association ? organisez et gérez votre scène !

Pour vous inscrire, téléchargez et complétez la fiche  
« ASSOCIATION – PORTEUR DE PROJET »

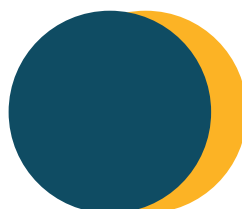
---

 Une candidature complète sera composée de :

- la fiche inscription « Association - Porteur de projet » dument complétée,
- la fiche « Informations – Communication » dument complétée accompagnée des photos,
- le dossier de subvention dument complété, en cas de demande de subvention uniquement,
- le récépissé de déclaration de l'association en préfecture,
- le RIB de votre association,
- la fiche technique de votre projet,
- le budget prévisionnel le cas échéant,
- tous autres documents que vous jugez nécessaires.

Ces éléments sont à renvoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)  
avant le 16 avril 2021.

La Ville de Lyon est là pour vous accompagner dans la réussite de votre projet ! N'hésitez pas à nous contacter par mail pour toutes questions !  
[fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)



# pour les artistes, groupes et chorales

Chanteurs, musiciens, groupes ou chorales, nous vous proposons d'être inscrits dans la programmation d'une des scènes sonorisées ou acoustiques de la Fête de la Musique installées dans Lyon.

Dans la mesure du possible, et en fonction de votre genre musical, nous pourrions vous proposer de vous associer à une scène organisée par des porteurs de projets, à vous produire dans des lieux partenaires, ou encore dans des institutions publiques.

## Critères de participation :

- la diffusion de musique live est au cœur du projet
- la disponibilité de vos équipes, leur implication, le respect du planning sont primordiaux.

**Pour vous inscrire, téléchargez et complétez la fiche  
« ARTISTES, GROUPES ET CHORALES »**



Une candidature complète sera composée de :

- la fiche inscription « Groupe/Artiste » dûment complétée,
- la fiche « Informations – Communication » dûment complétée accompagnée des photos,
- la fiche technique de votre groupe ou de votre projet (cf. annexe technique),
- tous autres documents que vous jugez nécessaires.

**Ces éléments sont à renvoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)  
avant le 16 avril 2021.**





# indie & électro boulevard

## participez à la scène découverte lyonnaise ou organisez votre scène

Acteurs des musiques électroniques et indies, l'Indie & Electro Boulevard a la volonté de représenter le spectre des musiques électroniques indépendantes !

Nous espérons pouvoir nous donner rendez-vous Avenue Jean Jaurès et sur le Parking du Palais des Sports, pour une fin d'après-midi et un prolongement nocturne de **16h à 00h**.

Compte tenu d'un succès grandissant chaque année, nous avons conscience que le format habituel du Boulevard Electro, n'est pas compatible avec les mesures et les jauges retenues à ce jour. Néanmoins, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, nous prendrons mi-mai, en concertation avec les services compétents, la décision d'annuler ou de maintenir la manifestation.

### **Artistes : Produisez-vous sur la « scène découverte lyonnaise ! »**

Vous êtes un artiste producteur électro et vous jouez en live et/ou dj set, et vous souhaitez vous faire connaître ? La Ville de Lyon met en place et programme une scène spécifique.

Candidatez à la scène découverte lyonnaise et produisez-vous sur une plage horaire déterminée.

#### Les principaux critères pour participer à la scène découverte :

- être un artiste producteur lyonnais,
- être amateur ou semi-professionnel,
- avoir le souhait de se professionnaliser,
- la diffusion de musique est au cœur du projet,
- la faisabilité technique est primordiale.



# indie & électro boulevard participez à la scène découverte lyonnaise ou organisez votre scène

Pour vous inscrire, téléchargez et complétez la fiche « BOULEVARD ELECTRO »

---



Une candidature complète sera composée de :

- la fiche inscription « Boulevard électro » dûment complétée,
- la fiche « Informations – Communication » dûment complétée accompagnée des photos,
- la fiche technique (cf. annexe technique),
- le dossier de subvention dûment complété, en cas de demande de subvention uniquement
- le récépissé de déclaration de l'association en préfecture
- le RIB de votre association
- la fiche technique de votre projet
- le budget prévisionnel le cas échéant.
- tous autres documents que vous jugez nécessaires

Ces éléments sont à renvoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)  
avant le 16 avril 2021.







# indie & électro boulevard participez à la scène découverte lyonnaise ou organisez votre scène

## Associations : Les scènes thématiques

**Vous êtes une association et vous souhaitez programmer vos artistes électro sur l'une des scènes dédiées à votre musique ? Le rendez-vous électro est fait pour vous !**

Présentez-nous votre projet avec la liste des artistes ou groupes que vous souhaitez programmer. En fonction des candidatures reçues, nous vous proposerons d'organiser de façon indépendante votre scène ou de mutualiser son organisation avec une ou plusieurs associations portant la même thématique que celle proposée.

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la sonorisation et lumière scénique,
- la back line,
- la distribution électrique,
- les extincteurs et trousse de premiers secours,
- le nettoyage du site pendant l'exploitation et post-événement en collaboration avec l'association Aremacs (que nous vous présenterons !),
- les déclarations et frais SACEM ou SACD,
- ...

Les principaux critères pour participer à l'une des scènes thématiques :

- la diffusion de musique indépendante est au cœur du projet,
- la faisabilité technique est primordiale,
- les structures sélectionnées acceptent d'intégrer d'autres artistes ayant proposé leur candidature à Lyon ainsi qu'une mutualisation avec une autre équipe sur une même scène.

# indie & électro boulevard participez à la scène découverte lyonnaise ou organisez votre scène

Pour vous inscrire, téléchargez et complétez la fiche « BOULEVARD ELECTRO »

---

 Une candidature complète sera composée de :

- la fiche inscription « Boulevard Electro » dûment complétée,
- la fiche « Informations – Communication » dûment complétée accompagnée des photos,
- le récépissé de déclaration de l'association en préfecture,
- le dossier de subvention dûment complété, en cas de demande de subvention uniquement
- le RIB de votre association,
- la fiche technique de votre projet,
- le budget prévisionnel le cas échéant,
- tous autres documents que vous jugez nécessaires.

**Ces éléments sont à renvoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)  
avant le 16 avril 2021.**



## informations complémentaires

Le droit de place évoqué dans le document OTEP (remis après sélection) ne sera pas demandé.

Si la situation sanitaire nous le permet, l'autorisation de buvette de niveau 2 citée à l'article du même document est accordée pour toute la durée d'animation de la scène, avec fermeture au moins 1h avant la fin de la manifestation

**ATTENTION :** Un arrêté municipal interdisant la vente, la détention et le transport de bouteille en verre est pris à l'occasion de la Fête de la Musique, Ainsi qu'une interdiction de vente d'alcool sur certains périmètres comme les berges du Rhône.

### Un événement écoresponsable

La Ville de Lyon porte une attention particulière à l'aspect environnemental. Nous vous encourageons à envisager une dimension Récupération – Recyclage et des modes de déplacement « doux » dans vos projets.

Pour les équipes qui prévoient un espace buvette, nous comptons sur vous pour privilégier :

- la promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité,
- l'utilisation de gobelets réutilisables,
- des grilles tarifaires raisonnables.

## Calendrier

---

Vendredi 16 avril 2021 : date butoir de réception des candidatures

Pour les propositions retenues :

Fin avril : nous vous transmettrons pour traitement :

- dossiers d'Occupation Temporaire de l'Espace Public,
- fiches de sites avec implantation type

Retour de l'ensemble des documents transmis

## Contact

---

[fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

Direction des événements 04 72 10 48 50

